

Ecole Normale Supérieure de Lyon
Second Concours – Filière Universitaire
Session 2021
Rapport sur l'épreuve orale d'informatique

Examineur: Christophe Alias

Cette année, 5 candidats ont choisi de passer l'épreuve orale d'informatique. L'épreuve durait 45 minutes et comprenait 10 minutes de préparation écrite au brouillon, suivie d'une présentation orale devant le jury. Les thèmes abordés étaient adaptés aux programmes des formations suivies par les candidats.

On attend des candidats qu'ils soient capables d'écrire un algorithme, de l'expliquer, de le dérouler sur un exemple, de conduire un raisonnement (correction, terminaison, complexité) et d'écrire des preuves correctes. La vision algorithmique montrée par le candidat ainsi que sa capacité à comprendre et à réagir rapidement aux suggestions sont également pris en compte dans la notation.

La plupart des candidats se précipitent pour écrire leurs algorithmes sans tenter de les expliquer. Le jury tient à rappeler qu'un oral n'est pas une course de vitesse et qu'il privilégie la qualité des réponses. En particulier, on ne doit pas se contenter d'écrire du pseudo-code, on doit aussi *l'expliquer*. Si les candidats ont montré une bonne maîtrise de la récursivité, très peu ont été capables d'écrire une preuve de correction sans l'aide du jury, voir même de comprendre ce qui était demandé. Plus de la moitié des candidats est parvenu à rentrer dans le sujet et à en esquisser des solutions, dont un candidat, qui a parfaitement répondu sans intervention du jury.